

Admissibilité des demandeurs et périmètre des produits

GSQA-PRG-001 · 2.0 · 2026-10-19

1. Preuve du pouvoir de postuler

Les titulaires de droits de marque, les fabricants, les importateurs et les organismes autorisés doivent identifier l'entité, son rôle et son autorité pour la demande. L'autorisation d'un agent indique le principal, le produit, les matières, la période et les droits de publication. Les doutes sur l'authenticité ou la portée nécessitent au préalable des informations complémentaires.

2. Limites de famille de modèles et de configuration

Les différences au sein d'une famille de modèles, les échantillons testés et la base de la couverture du modèle doivent être indiqués avec précision, en distinguant la tension, les matériaux, les composants, les logiciels et les utilisateurs prévus. Des noms similaires ou une marque commune n'établissent pas de couverture.

3. Les rappels et la qualité des matériaux sont importants

Les rappels, pénalités, litiges majeurs non résolus et actions correctives sont vérifiés quant à leur relation avec le modèle, le marché et la qualité ou la sécurité. Les problèmes importants non résolus ne sont pas ignorés. Les allégations non fondées ne sont pas publiquement qualifiées de faits établis.

4. Pouvoir de présenter une demande

Les titulaires de droits de marque, les fabricants, les importateurs et les organismes dûment autorisés peuvent postuler. Les agents doivent fournir une autorisation authentique couvrant le produit, la soumission du matériel, la publication et les représentations concernées. Les marques de tous les pays sont soumises aux mêmes conditions.

5. Identité produit et images authentiques

Le nom du produit, la marque, le modèle, la configuration, l'utilisation prévue et le marché de vente doivent être clairs. Des photographies authentiques du produit sont requises, avec des images de plaque signalétique et de configuration critique si nécessaire. Les familles modèles nécessitent un compte rendu supplémentaire des différences et des preuves établissant la couverture des tests.

6. Conformité à toutes les exigences applicables

Les exigences et éditions applicables doivent être identifiées pour la catégorie de produit, l'utilisation, la configuration et le marché spécifiques. Toute non-applicabilité doit être justifiée. Aucune récompense ne peut être accordée tant qu'une exigence obligatoire manque ou qu'un échec non résolu demeure.

7. Preuve fiable de performances de base supérieures

Au moins un paramètre essentiel directement pertinent à l'utilisation principale, à la qualité ou à la sécurité du produit doit présenter une marge mesurée comparable supérieure à l'exigence applicable. Les paramètres doivent être identifiés avant vérification ; des données favorables non liées ne peuvent pas être sélectionnées rétrospectivement.

8. Une documentation cohérente et complète

Les rapports complets, les qualifications institutionnelles, le matériel en anglais, la notarisation, l'authentification et l'autorisation doivent correspondre au même modèle, numéro de rapport et version. Une page de garde, des pages de passage sélectionnées ou un téléchargement réussi n'établissent pas une vérification réussie.

9. Divulgaration de faits défavorables

La fabrication, la dissimulation, les qualifications invalides, les divergences de modèle, les tentatives d'achat d'une récompense ou le manque d'autorité pour postuler empêchent l'attribution d'une récompense. Les rappels, pénalités et litiges importants en matière de qualité ou de sécurité doivent être vérifiés par rapport au modèle et au marché cible. Aucune décision d'attribution n'est prise avant que les problèmes critiques non résolus n'aient été résolus.

10. Dossiers, traitement et corrections

Pour les questions régies par le présent document, sont conservés le numéro de demande ou de dossier, le produit et le marché concernés, la version appliquée, les documents et pages de référence, les personnes responsables, les dates importantes, les motifs et les notifications officielles. Les données personnelles et les secrets commerciaux sont traités selon les droits d'accès. Les questions relatives à un dossier peuvent être soumises par les voies de correction, de réclamation ou de réexamen ouvertes au demandeur habilité. Le dépôt d'une demande ne modifie pas, à lui seul, une décision ou une licence existante. La notification officielle et le dossier à jour font foi du résultat.

11. Entrée en vigueur, application et versions

La version 2.0 du présent document est publiée et entre en vigueur le 19 octobre 2026. Elle s'applique aux questions concernées formellement soumises après cette date. Les demandes antérieures conservent leur état d'origine et les règles correspondantes. Les modifications substantielles font l'objet d'une notification distincte et de dispositions transitoires ; de nouvelles conditions ne sont pas ajoutées

rétroactivement aux décisions antérieures. Le texte du site et la version téléchargeable doivent être identiques. Toute version remplacée indique celle qui lui succède. Les corrections de dénomination ou de rédaction sont consignées séparément des modifications de fond.